



Expulsion pour non paiement de loyer et untrision de cafard

Par **pathy_old**, le **12/10/2007** à **06:47**

bonjour je me nomme patricia de la region de liege seraing

je doit 5 loyer a ma proprietaire mais je desire partir de cet maison car bon nombre de cafard on ellu logement cher moi et aucun traveau a se sujet de la part de la proprietaire

ma proprietaire veux que je lui verse 1000 euro mais je ne saurait pas payer le loyer car je nais que 1000 euro par moi et je doit metre de coter pour pouvoir payer la caution autre part

peux on me metre dehord au moi de novembre

jaimaerait avoir un delait de 3 mois pour partir

quelle sont mes droit

merci

Par **Jurigaby**, le **12/10/2007** à **11:32**

Techniquement parlant.. Vous pourrez pas vraiment faire l'objet d'une procédure d'expulsion avant mars..

Maintenant, le baillleur ne va pas vous faire cadeau des loyers. Il est très probable qu'il vous

poursuive en justice en vue de pratiquer ultérieurement une saisie sur salaire et tout le
tralala...

enfin bon, pour les cafard, vous pouvez acheter un traitement... J'en ai aussi chez moi et
pourtant...